

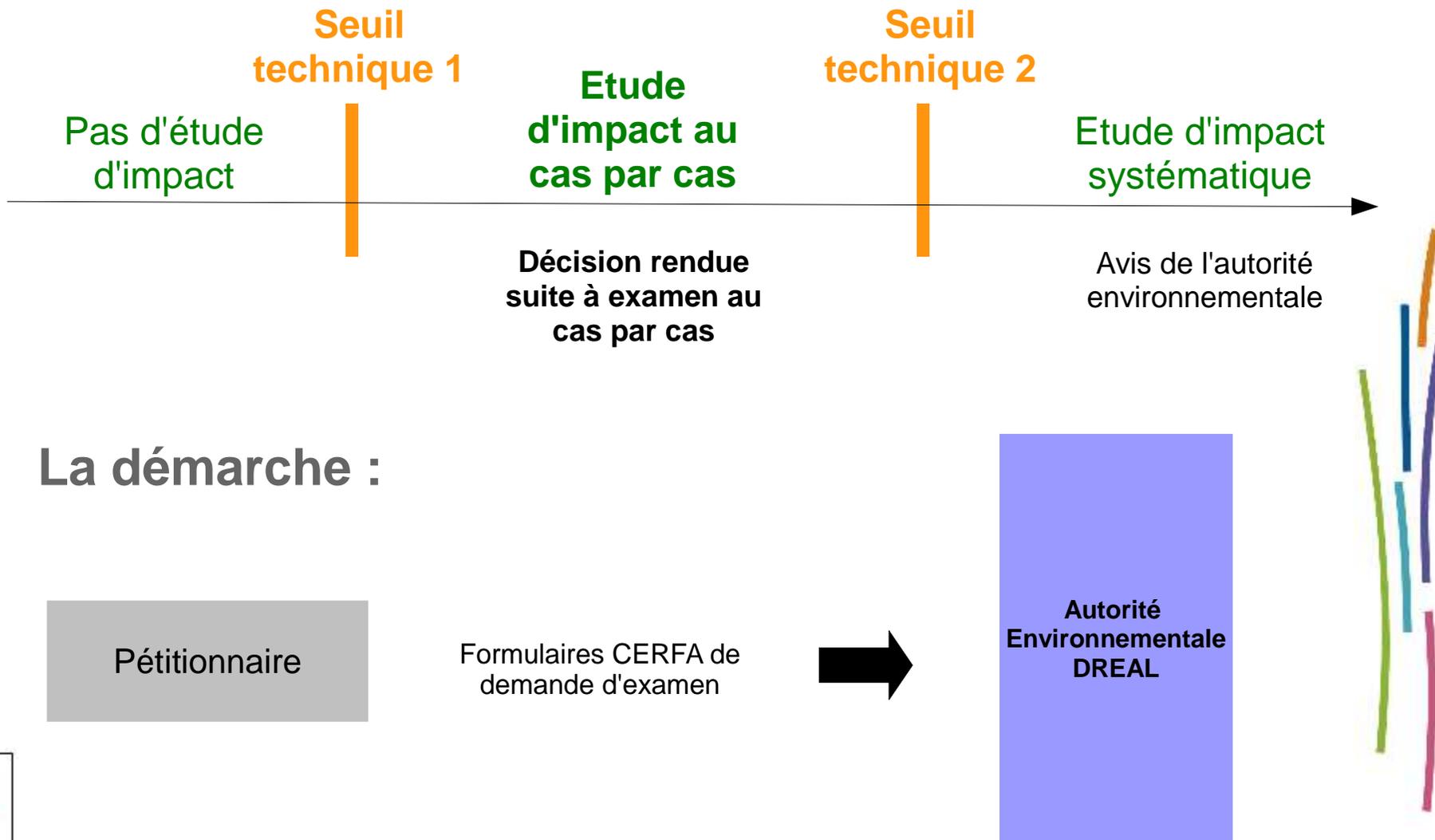
La réforme des études d'impact décret du 29 décembre 2011

Réunion d'information
Mercredi 24 octobre 2012

Retour d'expérience sur
l'examen au cas par cas



L'examen au cas par cas dans le champ d'application des études d'impact



Retour d'expérience sur l'examen au cas par cas

1 – Le formulaire

2 – L'instruction

3 – Évaluation des 3 premiers mois de
fonctionnement



Retour d'expérience sur l'examen au cas par cas

1 – Le formulaire

2 – L'instruction

3 – Évaluation des 3 premiers mois de
fonctionnement



L'examen au « cas par cas »


Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé
de l'environnement

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**
Article R. 122-3 du code de l'environnement


N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*
*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration
Date de réception : _____ Dossier complet le : _____ N° d'enregistrement : _____

1. Intitulé du projet

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique
Nom : _____ Prénom : _____

2.2 Personne morale
Dénomination ou raison sociale : _____
Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale : _____
RCS / SIRET : _____ Forme juridique : _____

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

4. Caractéristiques générales du projet
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire.
Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

Contenu des formulaires :

- Identification du maître d'ouvrage
- Caractéristiques générales du projet
- Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée
- Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine
- Des annexes obligatoires (plans, photos)



Accessibles sous

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Le-cas-par-cas-.html>

L'examen au « cas par cas »



Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique		
Nom	<input type="text"/>	Prénom <input type="text"/>
Adresse		
Numéro	Extension	Nom de la voie
<input type="text"/>		
Code Postal	Localité	Pays
TéL.	Fax	
Courriel	@	
Personne morale		
Nom	<input type="text"/>	Prénom <input type="text"/>
Adresse du siège social		
Numéro	Extension	Nom de la voie
<input type="text"/>		
Code postal	Localité	Pays
TéL.	Fax	
Courriel	@	
Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande		
Nom	<input type="text"/>	Prénom <input type="text"/>
Qualité		
TéL.	Fax	
Courriel	@	

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Contenu des formulaires :

■ Identification du maître d'ouvrage

- 1 formulaire dédié CERFA 14752*01
- contient les coordonnées du maître d'ouvrage
- n'est pas mis en ligne sur internet

*La demande peut être établie
par le maître d'oeuvre
mais doit être signée par le maître d'ouvrage*



Accessible sous

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Le-cas-par-cas-.html>

L'examen au « cas par cas »

Contenu des formulaires :

- Identification du maître d'ouvrage
- **Caractéristiques générales du projet**

- nature du projet
- objectifs
- description
 - . phase de réalisation
 - . phase d'exploitation

4.1 Nature du projet :
Défrichement de 1.2 ha actuellement boisé par une pinède
4.2 Objectifs du projet :
L'objectif du défrichement est la réalisation d'une opération immobilière: un lotissement d'habitations
4.3 Décrivez sommairement le projet :
4.3.1 dans sa phase de réalisation :
Le défrichement sera réalisé par abbatage et arrachage de souches, pour les sujets non conservés.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation :
Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement; la phase d'exploitation concernera le lotissement à réaliser.

L'examen au « cas par cas »

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet.

Règlement applicable à la zone du projet : zone AUh
PLU approuvé le 20 Février 2012

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :
Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site Internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Contenu des formulaires :

- Identification du maître d'ouvrage
- Caractéristiques générales du projet
- **Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée**
 - document d'urbanisme en vigueur et zonage
 - situation par rapport aux sites N2000, ZNIEFF, mais aussi zones humides, boisements classés, etc



... données accessibles sous

<http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DREAL/>

L'examen au « cas par cas »

■ Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

- les données accessibles de la rubrique « carte et données » du site internet de la DREAL

Cartes et Données Services en Ligne Avis de l'Autorité Environnementale

Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
AQUITAINE

DREAL AQUITAINE
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Recherche sur le site Ok

DREAL AQUITAINE **DEVELOPPEMENT DURABLE EN ACTION** **TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMAT** **MOBILITE ET TRANSPORTS** **PAYSAGE, EAU ET NATURE** **PREVENTION DES RISQUES** **TERRITOIRES ET LOGEMENT DURABLES**

Le site de la **DREAL**, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, évolue...
Des changements de rubrique sont en cours.
Veuillez nous excuser pour les dysfonctionnements éventuels.
Pour vous aider, suivez le guide : [Aide pour retrouver les rubriques](#) (format pdf - 89.7 ko)

- Risques Naturels et Hydrauliques
- Risques Chroniques et Technologiques
- Informations Pratiques
- Qualité de l'air

ACTUALITÉ

Natura 2000 : Evaluation des incidences
10 août
La liste des "projets" soumis à évaluation des incidences est désormais complète en Aquitaine. Complétant le décret de 2010 et les arrêtés préfectoraux de 2011, les cinq nouveaux arrêtés préfectoraux départementaux...

PARTAGER LES CONNAISSANCES

- ▶ Cartes, données et publications
- ▶ Droit d'accès aux informations

L'examen au « cas par cas »

■ Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

- les données accessibles de la rubrique « carte et données » du site internet de la DREAL



DREAL AQUITAINE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

des compétences pour un territoire durable

>> Connaissance des territoires

Cartes & Données en Aquitaine

Contact: mce.dreal-aquitaine@developpement-durable.gouv.fr

THEMATIQUE

Par défaut, la recherche s'étend sur tous les thèmes. Pour la restreindre, décochez les thèmes à écarter:

- Tous**
 - Aménagement durable**
 - Loi Littoral - Loi Montagne
 - Eau et milieux aquatiques**
 - Surveillance
 - Gestion de l'eau
 - Poissons migrateurs
 - Zonages réglementaires
 - Nature, Paysage et Biodiversité**
 - Engagement international
 - Espaces Naturels Protégés
 - Inventaires scientifiques
 - Natura 2000
 - Sites et Paysages
 - Prévention des risques**
 - Risques naturels
 - Risques technologiques
 - Transport - Déplacement**
 - Sécurité routière

NOM

Pour une recherche sur le nom d'un objet précis, tapez un mot-clé. Réitérez pour plusieurs mots-clé en les séparant d'une virgule sans espace. Exemple: bassin,Cap Ferret. Téléchargez des données SIG via les cartes dynamiques en tapant: carte.

TERRITOIRE

Par défaut, la recherche s'étend sur toute l'Aquitaine voire sur le bassin Adour-Garonne concernant l'Eau. Sinon, ciblez votre territoire de recherche:

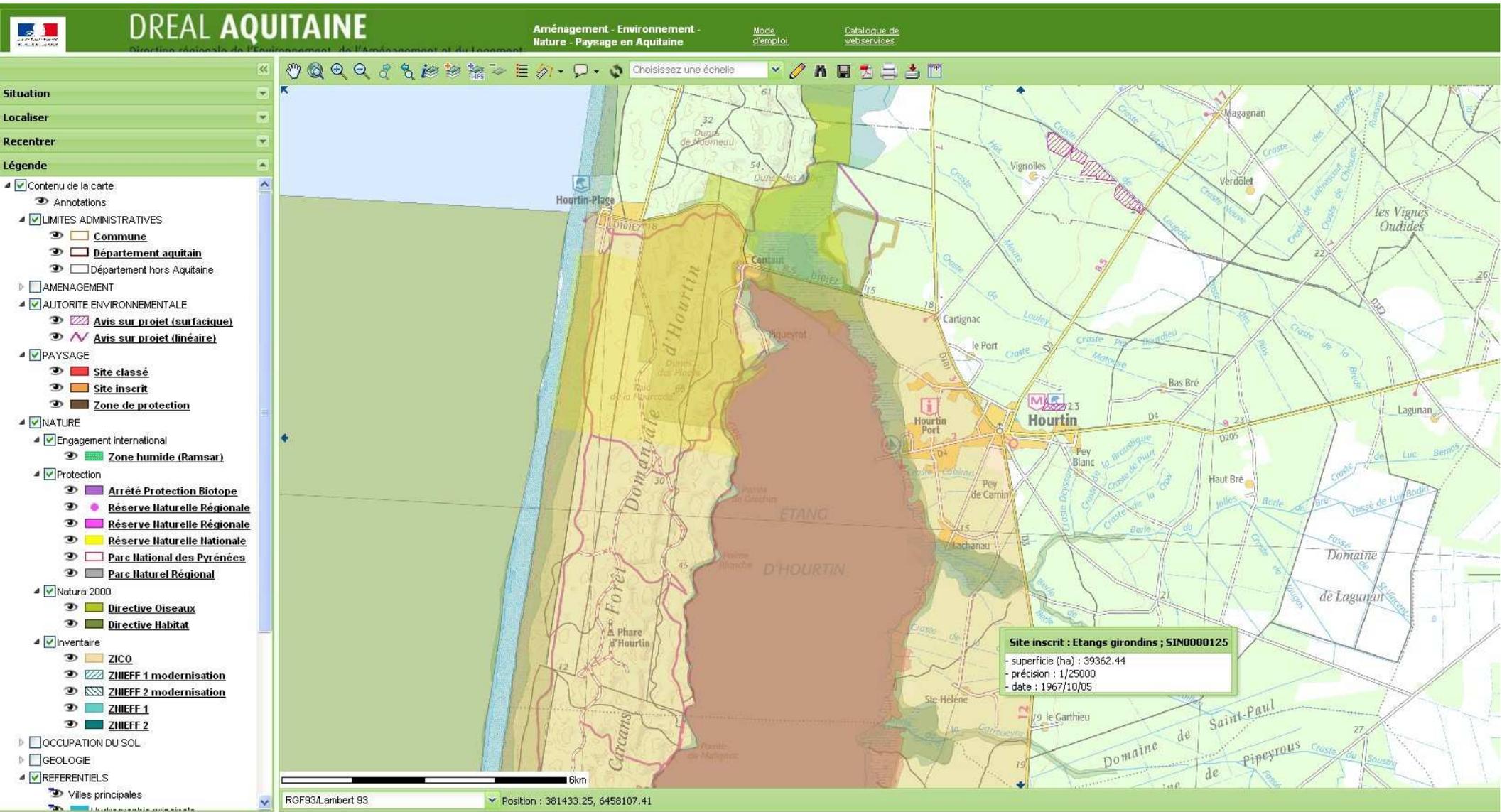
- sur une ou plusieurs communes
 - Communes**
 - Tapez les premières lettres d'une commune, sélectionnez-la dans la liste puis réitérez pour plusieurs communes.
Exemple: SAINT-JUST (24), SPORTS-HOSSEGOR (40),
 -
- ou sur un territoire plus vaste
 - Départements et domaine marin**
 - DORDOGNE (24)
 - GIRONDE (33)
 - LANDES (40)
 - LOT-ET-GARONNE (47)
 - PYRENEES-ATLANTIQUES (64)
 - Domaine marin
- ou, pour les données Eau uniquement
 - Cours d'eau, lacs et masses d'eau**
 - Recherche d'un cours d'eau
 - Recherche d'un lac
 - Recherche d'une masse d'eau



L'examen au « cas par cas »

■ Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

- les données accessibles de la rubrique « carte et données » du site internet de la DREAL



Carte et données

DREAL AQUITAINE
 Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
 Aménagement, Nature, Paysage en Aquitaine

Quels sont les outils de gestion des milieux aquatiques sur mon territoire ? | Gest'eau - Mozilla Firefox

Internet DREAL Aquitaine - Cartes et do... | Cartes & Données en Aquitaine

GEST'EAU
 Le site des outils de gestion intégrée de l'eau

Quels sont les outils de gestion des milieux aquatiques sur mon territoire ?

Actualités
 SDAGE
 SAGE
 Contrats de milieu
 Documentation
 Partage d'expériences

Quels sont les outils de gestion des milieux aquatiques sur mon territoire ?
 Rechercher le SDAGE, les SAGE et les contrats de milieu existants sur un bassin, une région, un département ou une commune. Pour en savoir plus sur les outils répondant à vos critères de recherche, cliquez sur leur nom.

Avertissement : les périmètres des SAGE et des contrats de milieu en phase d'urgence sont en cours de définition, donc provisoires et susceptibles d'évoluer.

Circonscription de bassin / Région / Département / Commune
 [code:24361][type:commune]

Saisir les premières lettres du nom d'une circonscription de bassin, d'une région, d'un département, ou d'une commune, choisir ensuite un lieu dans la liste déroulante puis cliquer sur "Rechercher".

Rechercher Réinitialiser

Résultats de la recherche : 2 réponse(s)

Titre	Type de démarche	Etat d'avancement
Destinées à l'entretien	Contrat de milieu	Signé en cours de réalisation

Internet DREAL Aquitaine - Cartes et do... | Cartes & Données en Aquitaine

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique Floristique de la Région Aquitaine

Número : 2607 Type : 2 Ancien numéro :

FORET DE LIORAC

Auteur(s) : COMITE DES INVENTAIRES AQUITAINE
 Date de description : 1983
 Superficie : 2270 ha Altitude : 121 - 146 m

Liste des communes concernées par la zone :

24088	CAUSE-DE-CLERANS
24224	LAMONZIE-MONTASTROC
24242	LIORAC-SUR-LOUYRE
24296	MOULEYDIER
24338	PRESSIGNAC-VICQ
24499	SAINT-SAUVEUR

Typologie : (le premier type donné est le type principal) (En périphérie :)

21	Forêt, bois	16	Cours d'eau lent
24	Prairies et terres cultivées sans bo	17	Lac, réservoir, étang
		30	Vallée
		27	Colline

Lithologie : (En périphérie :)

5	Grès, quartzites ou conglomérats	6	Sables et alluvions siliceux
---	----------------------------------	---	------------------------------

Activités humaines : (En périphérie :)

DREAL AQUITAINE
 Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

PHOTOGRAPHIE | Site classé - Etangs girondins (Carcans-Hourtin, Lacanau) et la

Cliquer sur une des photos pour faire défiler le diaporama léger



L'examen au « cas par cas »

Contenu des formulaires :

- Identification du maître d'ouvrage
- Caractéristiques générales du projet
- Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée
- **Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine**
 - *si « pas d'impact » expliquer pourquoi*
 - *dispositions prises pour la prise en compte du risque feu de forêt ou incendie,*
 - *mode de gestion des eaux usées, des eaux pluviales, etc*

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le seul risque peut venir d'une éventuelle tempête.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A l'intérieur du camping, des candélabres et bornes lumineuses seront implantées.
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des déchets « ménagers » gérés par la présence du conteneur ordures ménagères et du point-tri existants sur le site.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet imputera très faiblement le paysage, l'extension du camping étant pensée de manière à s'intégrer dans l'environnement proche.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site perd son caractère de parcelle forestière. Le projet implique une augmentation de l'activité touristique de la Commune.

4.2 Les incidences du projet identifiées au 4.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'examen au « cas par cas »

Contenu des formulaires :

- Identification du maître d'ouvrage
- Caractéristiques générales du projet
- Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée
- Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

■ Des annexes obligatoires (plans, photos)

- plan de situation
- plan du projet
- plan des abords pour certaines rubriques
- photos

8. Annexes	
8.1 Annexes obligatoires	
Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée : <input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) : <input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain : <input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et c), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé : <input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et c), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau : <input type="checkbox"/>

L'examen au « cas par cas »

- Des annexes - obligatoires et facultatives - qui facilitent la compréhension du projet ... les pièces graphiques :



NB : en format A3 max (mise en ligne)

L'examen au « cas par cas »

■ Des annexes - obligatoires et facultatives - qui facilitent la compréhension du projet ... les pièces écrites :

- notice descriptive du projet
- évaluation simplifiée des incidences Natura 2000
- inventaires de terrain
- études thématiques (eau, paysage, patrimoine, ...)



L'examen au « cas par cas »

En résumé :

■ Pour aider les maîtres d'ouvrages:

- La notice explicative du formulaire

- Site national dédié :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Le-cas-par-cas-.html>

- Toutes les infos sur le site de la DREAL

<http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DREAL/>



Des liens utiles

- Plate-Forme d'Information Géographique Mutualisée en Aquitaine

<http://www.pigma.org/>

PIGMA Plateforme d'Information Géographique Mutualisée en Aquitaine

Ouvrir une session

Accueil Présentation Animation/Accompagnement Pôles métiers Cartographie Catalogue

GIP ATGeRI

PIGMA
Un portail régional outil stratégique d'aide à la décision pour l'Aquitaine

PIGMA permet de partager et diffuser l'information géographique pour mieux comprendre et se projeter sur le territoire aquitain.

Le projet PIGMA a pour objectif de créer un cadre d'échange structuré pour décloisonner l'information géographique, rendre accessible l'information localisée à tous les acteurs de la sphère publique, afin de doter le territoire aquitain d'un portail régional véritable outil stratégique d'éclairage de la décision publique.
Lire la suite

Dernières actualités

Vers un socle commun de données "enseignement" avec le nouvel atelier PIGMA

Issu du groupe de travail sur les données socio-économiques le nouvel atelier "enseignement" PIGMA a pour objectif de mettre en place un socle commun de données sur l'enseignement sur la région...
En savoir plus »

PIGMA tweete pour l'Opendata

A l'occasion du lancement du premier Groupe de Travail Opendata, PIGMA informe également ses partenaires de son actualité opendata via le réseau social twitter @pigmaopendata
En savoir plus »

Visualiseur

Catalogue de données

Dernières données cataloguées

- Lot-et-Garonne : Limite des îlots de Défense des Forêts contre l'Incendie (îlots de DFCI)
- Lot-et-Garonne : Répartition des Associations Syndicales Autorisées de Défense des Forêts contre l'Incendie (ASA de DFCI)

INPN

Inventaire National
du Patrimoine Naturel



INFORMATIONS RECHERCHE PROGRAMMES INDICATEURS TÉLÉCHARGEMENTS PARTENAIRES

Bienvenue sur le site du patrimoine naturel en France

Espèces



Collectivités



Espaces naturels



Programmes



Actualités

14 septembre 2012 - Affichage des répartitions : un nouveau système de qualification sur l'INPN



Afin de mieux renseigner les usagers sur les données diffusées, l'INPN propose désormais un affichage par grands types de sources.

[Lire la suite](#)

Référentiel taxonomique

TAXREF v5.0 en ligne à partir du 18 juillet 2012.

Newsletter INPN

Inscrivez-vous pour être informé des actualités !

L'examen au « cas par cas »

En pratique :

■ Les possibilités pour faire parvenir sa demande à la DREAL Aquitaine :

- envoi par courrier avec accusé de réception
- envoi par courrier simple ou dépôt = > réceptionné
- envoi par mail (via le site melanissimo) => réceptionné

<http://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr/>

Adresse : autorite-environnementale.dreal-aquitaine@developpement-durable.gouv.fr



Retour d'expérience sur l'examen au cas par cas

1 – Le formulaire

2 – L'instruction

3 – Évaluation des 3 premiers mois de
fonctionnement



L'examen au « cas par cas »

Une instruction d'après **les 3 critères** de l'annexe III de la directive 2011 / 92 / UE du 13/12/2011

La **nature** du projet

- Dimension et caractéristiques / programme de travaux
- Utilisation de ressources (sol, eau, forêt, cours d'eau)
- Production de rejets, de déchets, de pollutions, de nuisances

Sa **localisation** / sensibilité environnementale du site

- Zones de protection particulières des milieux naturels (Natura 2000, zones humides, ...)
- Paysage et patrimoine
- Changement d'affectation de l'usage du site

L'évaluation des impacts au regard des 2 critères supra

- Étendue spatiale de l'impact, ampleur et complexité,
- Durée et fréquence,
- Réversibilité

L'examen au « cas par cas »

Délais / publicité et information du public

- Un délai d'instruction de **35 jours**
 - Dont 15 jours d'examen de la complétude
 - A compter de la réception si formulaire reçu complet
 - A compter de la réception des compléments si demande de complément**=> délai contraint : l'avis tacite emporte nécessité d'élaborer une étude d'impact**
- Publicité / Information du public
 - Notification de la décision au **maître d'ouvrage**
 - *la décision de l'examen au cas par cas est à joindre aux autres demandes d'autorisation auxquelles le projet peut être soumis (loi sur l'eau, défrichement)*
 - **Mise en ligne du formulaire** de demande d'examen au cas par cas **et de la décision** sur le site internet de la DREAL

Retour d'expérience sur l'examen au cas par cas

1 – Le formulaire

2 – L'instruction

3 – Évaluation des 5 premiers mois de
fonctionnement

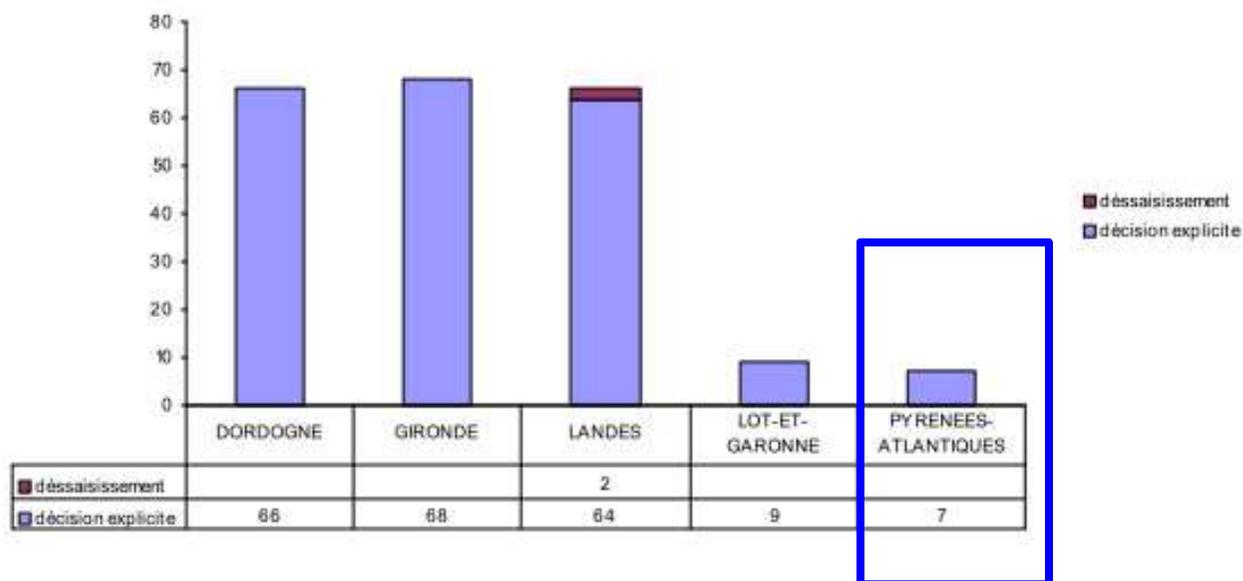


L'examen au « cas par cas »

Les chiffres au 23/10/12 :

	Nombre de demandes enregistrées	Nombre de décisions rendues
Niveau régional	279	216
Pyrénées Atlantiques	8	7

Décisions du cas par cas par département

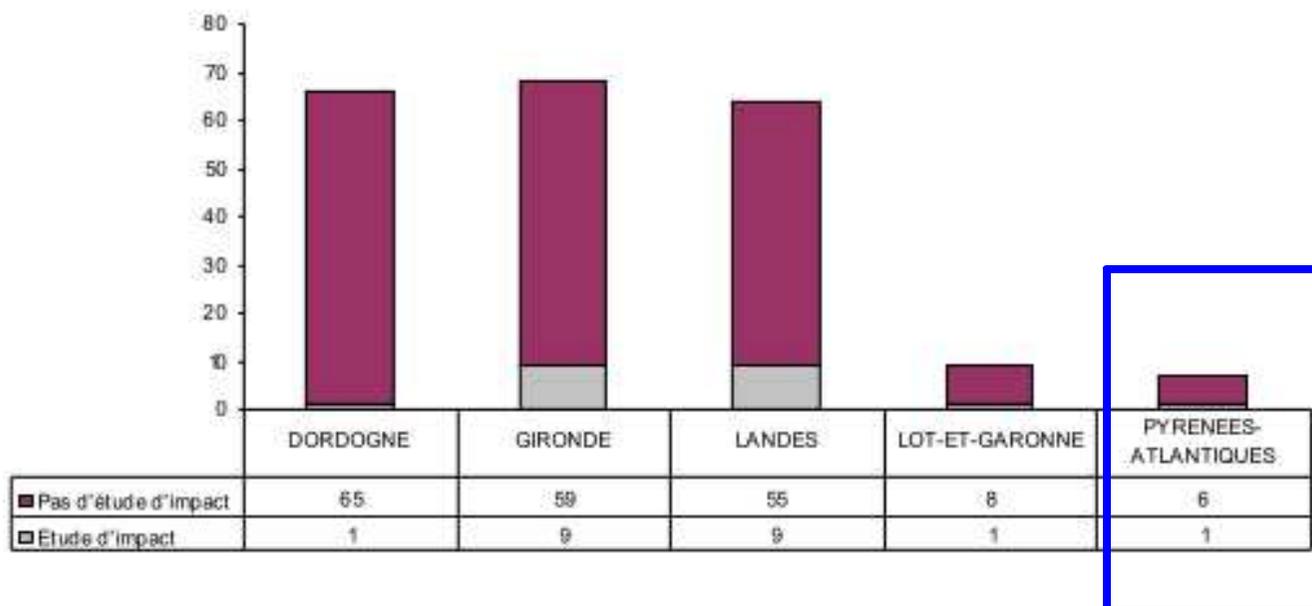


L'examen au « cas par cas »

Les chiffres au 23/10/12 :

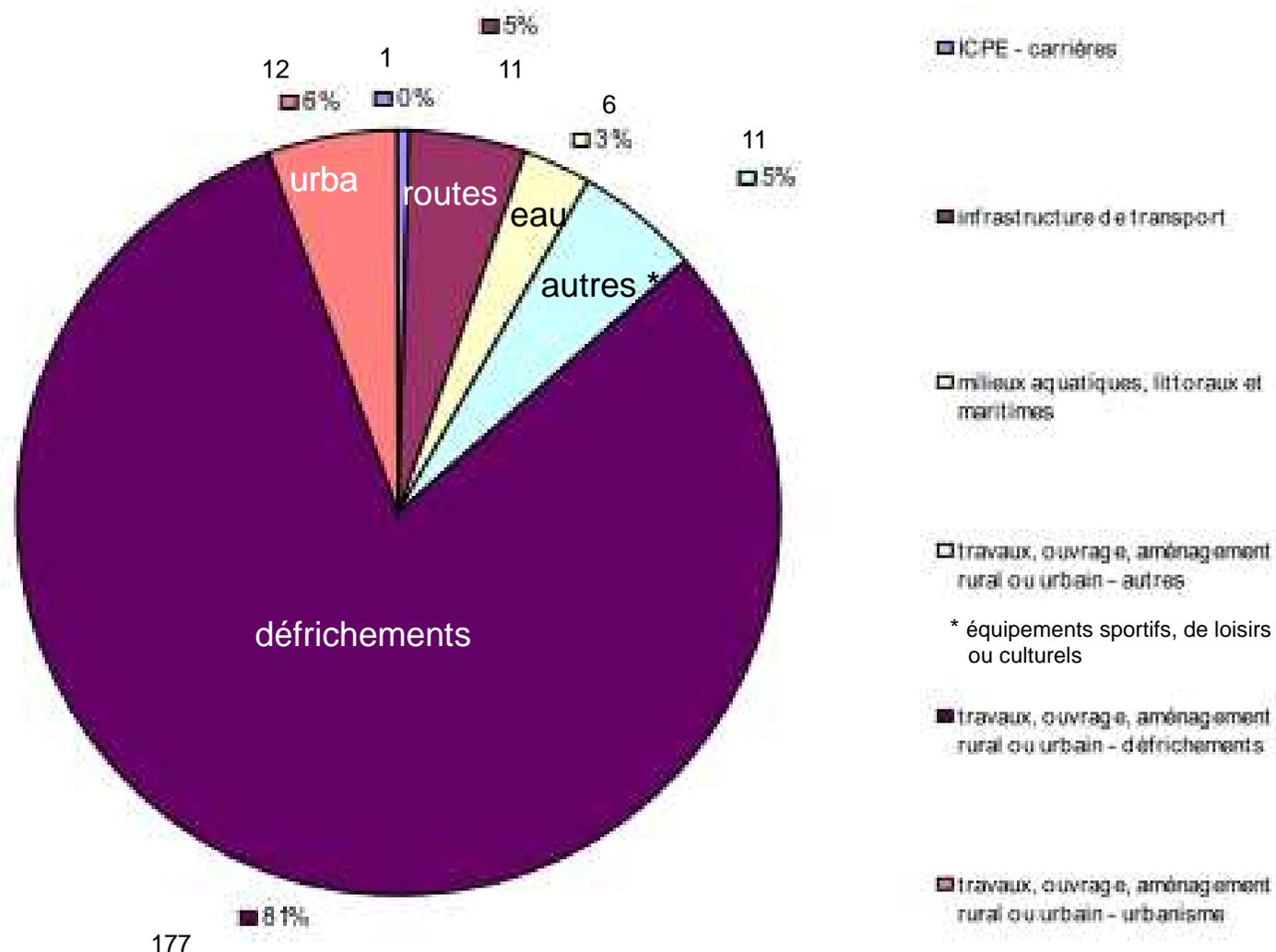
	Nombre de décisions rendues	nombre de décisions avec étude d'impact
Niveau régional	216	21
Pyrénées Atlantiques	7	1

Nature des décisions du cas par cas par département



L'examen au « cas par cas »

Les chiffres au 23/10/12 : répartition des décisions par catégories



L'examen au « cas par cas »

Évaluation du fonctionnement

- Une procédure récente mais déjà un nombre très important de dossiers
- Des délais contraints
 - => forte mobilisation des services et nombreuses sollicitations

- Des décisions rendues au regard des informations reçues du pétitionnaire et sans connaissance des démarches menées en parallèle (concertation avec les services de l'État, délais liés à d'autres procédures, études complémentaires, ...)

=> le recours administratif de contestation de la décision doit s'appuyer sur des éléments permettant éventuellement de reconsidérer la décision

L'examen au « cas par cas »

Des pistes d'amélioration, sur la forme

- Compléter l'ensemble des rubriques, **en évitant de renseigner de façon systématique par un « non »** l'évaluation de chacun des impacts
- **Décrire** le plus précisément possible le projet, en particulier concernant ses dimensions et son environnement (dont usage des sols – zonage du document d'urbanisme)
- **Localiser** le plus précisément possible le projet
- Joindre le formulaire relatif aux informations nominatives du demandeur, **qui doit être le maître d'ouvrage**



L'examen au « cas par cas »

Et des pistes d'amélioration, sur le fond

- Exposer le projet dans sa globalité – notion de programme de travaux
- Présenter les objectifs de l'opération, et les procédures nécessaires à sa réalisation
- Joindre les pièces, études, schémas, ... qui peuvent faciliter la compréhension du projet et expliquer la prise en compte de l'environnement par le projet ... en privilégiant des documents synthétiques



**Merci
de votre attention**

